CDI Centre de documentation et d'information

LE CDI C'EST QUOI ?

> Le CDI est un centre de ressources qui permet de se documenter ;

> Le CDI est un lieu de lecture et d'ouverture culturelle. Tout au long de l'année, vous pouvez participer à des concours, rallye lecture… ;

> Le CDI est un lieu de formation.

Le professeur documentaliste forme les élèves à la maîtrise de l'information. Il favorise également l'accès à la culture et à la lecture.

QUAND VENIR AU CDI ?

> En dehors des heures de cours, c'est à dire pendant les heures de permanence habituelle ou lors de l'absence d'un professeur ;

> Aux récréations du matin ;

> À la pause de midi entre 12h25 et 13h55 : pour venir au CDI sur la pause du midi, tu dois te ranger dans la cours à l'emplacement du *Activités,* la documentaliste ou un surveillant viendra te chercher. Une fois au CDI, tu t'engages à rester jusqu'à la fin du créneau horaire. Pense à regarder l'emploi du temps du CDI pour vérifier s'il est ouvert ;

> Dans le cadre d'un cours, pour une séance avec le professeur documentaliste et un professeur de discipline ;

L'emploi du temps du CDI est affiché chaque semaine sur la porte du CDI et dans le hall du collège.

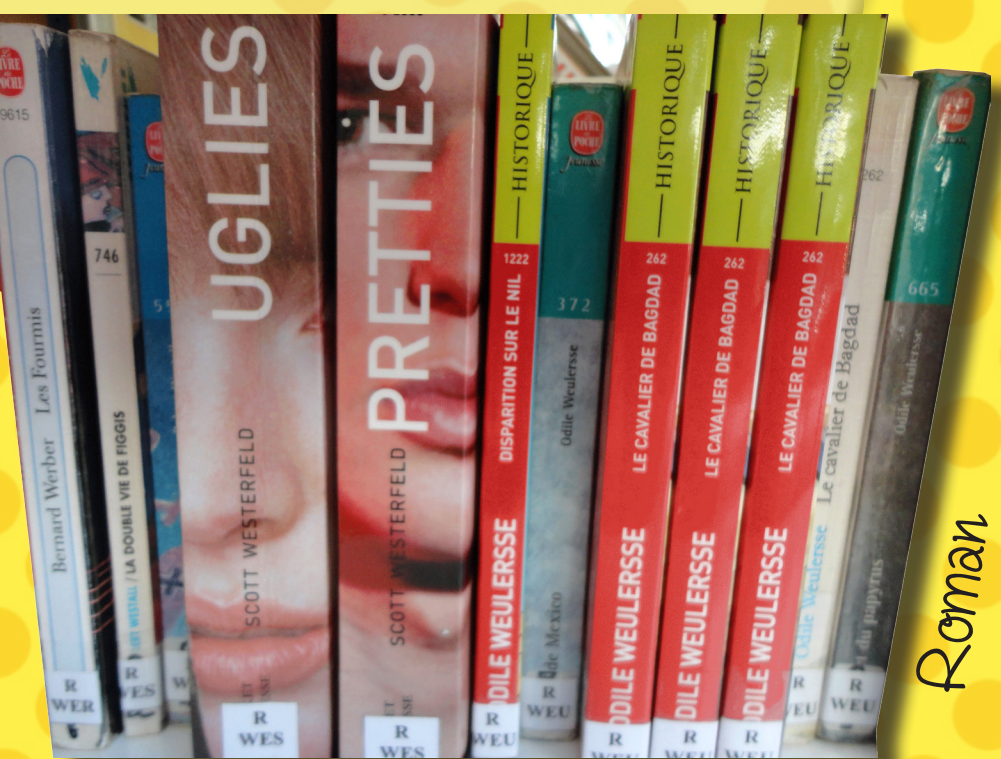

Roman

POURQUOI VENIR ?

> pour faire une recherche documentaire seul ou en groupe ;

> pour lire des livres ;

> pour lire la presse et s'informer sur l'actualité ;

> pour emprunter un livre ;

> pour s'informer sur les métiers et les formations.

ON Y TROUVE...

Poésie

> des dictionnaires et des encyclopédies ;

> des documentaires ;

> des romans, des contes, des albums, de la poésie, du théâtre, des BD et des mangas ;

> des périodiques *(journaux et magazines)* ;

> des informations sur les métiers et les formations.

CODE DE BONNE CONDUITE

Au CDI, tu dois :

> Déposer ton sac dans les casiers avant d'aller dans l'espace lecture ;
> Travailler et lire dans le calme pour ne pas gêner tes camarades ;
> Demander l'autorisation avant d'utiliser un ordinateur ;
> S'inscrire auprès de la documentaliste lors de la pause méridienne ;
> Ranger les livres et les chaises avant de partir ;
> Respecter les lieux, les livres, jeter les papiers à la poubelle.

Au CDI, tu ne peux pas :

> Parler fort ;
> Manger, boire, écouter ton MP3, utiliser ton téléphone.

ET LES PRÊTS ?

Vous pouvez emprunter 3 livres à la fois (mais 1 seule bande dessinée à la fois).

Les mangas sont exclus du prêt.

La durée du prêt est de 15 jours. Attention à ne pas oublier de rendre vos livres dans les temps, sinon vous recevrez une lettre de rappel.

Les livres abimés ou perdus devront être remboursés.

INFOS PRATIQUES

Professeur documentaliste : Mme Gentet

Collège Georges Duhamel
4 Place Roger Sarotin
95220 HERBLAY
Tel : 01-34-50-00-10
Fax : 01-34-50-08-24
Site web : http://www.clg-duhamel-herblay.ac-versailles.fr/

Horaires d'ouverture

> Voir l'emploi du temps dans le hall du Collège ou sur la porte du CDI.